

de compte, nous sommes toujours dans l'incertitude. Peut-être devrais-je en être satisfait car cela nous donne plus de temps pour faire des représentations relatives à ce stade important de politique sociale. Je le dis non seulement à ceux des députés qui aimeraient faire des représentations mais aux organisations extérieures.

Une des choses qui m'inquiète dans ce rapport est que rien n'y dénote que le ministre a tenu compte des recommandations du Conseil canadien de développement social ni de l'Association canadienne des travailleurs sociaux. Rien ne dénote non plus qu'il a lu les recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme qui contient quelques propositions très précises dans ce domaine. Le ministre n'a fait aucune mention du Conseil national du bien-être. J'ignore s'il a ou non consulté cet organisme. On devrait tenir compte des points de vue d'organisations de ce genre avant de prendre une décision.

Il existe un fossé entre la méthode d'approche sélective que le ministre semble avoir adoptée et l'approche du Conseil canadien de développement social qui s'est plus rapproché dans sa déclaration d'une position d'universalité en préconisant une structure équitable d'imposition des revenus pour veiller à ce qu'on n'accorde pas aux riches des exemptions dont ils n'ont pas besoin.

En plus de ces remarques sur l'incertitude que crée cette déclaration et sur le fait qu'on n'a pas tenu compte de l'opinion d'organisations travaillant dans ce domaine, opinion que j'estime plus justifiée que celle du ministre, je crois devoir signaler qu'il s'agit toujours d'un document comme tant d'autres présentés par le gouvernement en matière de politique sociale et qui considèrent la pauvreté comme une chose éternelle. Le ministre parle de faire quelque chose pour les travailleurs pauvres et leurs enfants mais il semble ne pas avoir envisagé un instant de supprimer la pauvreté proprement dite. Je me rends compte que nous ne devons pas parler de l'autre endroit ni de son comité de la pauvreté—celui que quatre employés ont quitté—mais comme j'ai abordé le sujet, je pourrais peut-être ajouter que toute la question à la base du conflit dans ce cas-là, c'était de remédier à la pauvreté ou bien de changer l'ordre social.

Venons-nous en aide aux pauvres en leur donnant parce qu'ils sont pauvres ou adoptons-nous des politiques sociales d'ensemble pour faire disparaître la pauvreté? Ce qui me déplaît dans ce mode sélectif d'allocations destinées aux gens dont le revenu est modeste, c'est qu'on donne de l'argent à ces gens parce qu'ils sont pauvres et qu'on leur en donne si peu qu'on les maintient dans cet état. Le moment est venu de faire de cette initiative et de toutes les autres, comme le programme de sécurité de la vieillesse, un programme de revenu d'ensemble et non seulement de sécurité de revenu, qui ne permettrait pas simplement aux jeunes, aux chômeurs ou aux pauvres de subsister mais un programme qui ferait en sorte que tout le monde chez nous jouisse de l'abondance que le pays est capable d'assurer.

Je remercie le ministre d'avoir fait le point et de nous avoir mis au courant. Mais il faudra réfléchir sérieusement là-dessus si nous voulons établir un programme qui permettra à tous les Canadiens de vivre convenablement dans un pays qui, somme toute, est une terre d'abondance.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, les intentions formulées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) sont bonnes, et nous nous en réjouissons. Il semble, en effet, que le gouvernement se préoccupe enfin d'aider la famille. Ce sujet aurait d'ailleurs dû être discuté bien avant qu'on ne discute de l'avortement, de l'homosexualité et des moyens contraceptifs.

La réalisation de la société juste débute effectivement avec la famille. Il est inutile de s'occuper de mille et un problèmes, si l'on ne songe d'abord au bien précieux qui fait la véritable force d'un pays, c'est-à-dire les enfants.

La timide annonce qu'on a faite pourra certes améliorer quelque peu la pénible situation de milliers de familles canadiennes. Mais encore là, nous devons affirmer qu'il s'agit de trop peu et que cela vient trop tard. Le rajustement des allocations familiales aurait dû être fait depuis des années, car la pitance ridicule accordée jusqu'ici était presque une insulte. Aussi, un rajustement adéquat aurait dû porter à quelque \$25 par mois les allocations pour les enfants de moins de 12 ans, et à \$35 par mois celles pour les enfants âgés de 12 à 17 ans. Comme les dépenses les plus considérables surviennent au moment où l'adolescent fréquente l'école secondaire ou l'université, un régime de sécurité de revenu familial devrait déjà comprendre le présalaire aux étudiants, afin que tous puissent se prévaloir des droits et des privilèges de la formation académique.

Sans mettre en doute la sincérité de l'honorable ministre, j'accepte avec réserve son affirmation au sujet de l'accord avec les provinces, et plus particulièrement avec le Québec, au moment où, à l'unanimité, l'Assemblée nationale du Québec réclame la mainmise totale sur tout ce qui touche la sécurité sociale. Le ministre aurait réalisé un coup de maître en faisant accepter le programme proposé par M. Castonguay, le ministre des Affaires sociales du Québec. Cela fait aussi contraste avec le «non» retentissant de M. Bourassa, à la suite de la conférence de Victoria.

De toute façon, monsieur le président, nous espérons que d'autres mesures plus généreuses et plus appropriées viendront davantage en aide aux familles. Nous appuyons toute mesure en ce sens, qu'elle vienne exclusivement du Québec, par suite de l'acceptation du gouvernement fédéral de se retirer de ce champ, ou qu'elle soit le fruit d'une entente fédérale-provinciale. Chose certaine, monsieur le président, la famille ne doit pas souffrir de ces querelles stériles qui paralysent trop souvent l'administration.

Si l'on croit que nos suggestions sont exagérées, nous sommes toujours disposés à prouver le contraire, et ce dès que le peuple canadien nous aura confié la gouverne de ce pays.

\* \* \*

• (11.40 a.m.)

#### LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la